Règlement La RUN'ATURE

Article 1: Organisation

L'association CHERVEUX RUN'ATURE organise, le dimanche 8 octobre 2023, la 4ème édition de la RUN'ATURE.



Départ et arrivée au plan d'eau de CHERVEUX-ST CHRISTOPHE SUR ROC. Course en pleine nature, sur sentiers et chemins (90%).

Départs: 21km=>9h, 10km=>9h30.

Article 2: Inscriptions

Inscription en ligne sur : https://www.helloasso.com/associations/cherveux-run-ature/evenements/la-run-ature. Possibilité d'inscription au magasin FOULEES NIORT le samedi 7 octobre 2023, de 14h à 18h, et sur place le dimanche 8 octobre, avant 8h15, moyennant une majoration de 2 euros.

499 coureurs maximum

Article 3: Participation

A partir de la catégorie Cadet (16 ans) pour le 10 km, et Junior (18 ans) pour le 21 km, licenciés ou non.

Fournir une photocopie de licence FFA, Passrunning ou un certificat médical mentionnant « l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition », de moins d'un an à la date de la course (licence triathlon non acceptée).

Tarifs: 9€ pour le 10km, 13€ pour le 21 km, et 5€ pour la Marche.

Article 4: Retrait des dossards:

Sur place le matin. Samedi 8 octobre 2023 au magasin Foulées Niort de 14h à 18h

Article 5: Sécurité, Environnement

Signaleurs sur le parcours. Équipe médicale présente sur la ligne d'arrivée.

Respect du balisage, des sites traversés et du code de la route sur l'ensemble du parcours.

Conservez vos déchets. Accompagnement interdit.

Passages privés interdits en dehors de la course. L'avenir de notre parcours en dépend.

Article 6: Chronométrage

Chronométrie assurée par https://www.chamoischrono.fr/. Toute puce non restituée sera facturée 20€ au coureur.

Article 7: Ravitaillement

Au 6ème km (10 et 18 km) et au 12ème (18 km). Pas de gobelet sur les ravitaillements, pensez à vous munir du vôtre.

Article 8 : Résultats et récompenses

Plan d'eau de CHERVEUX / ST CHRISTOPHE SUR ROC à partir de 12h.

Récompenses pour chacune des courses aux 3 premiers du classement scratch Homme et Femme. Challenge du club le mieux représenté. Un tirage au sort parmi les dossards des arrivants donnera lieu à une remise de lots aux personnes présentes.

Article 9 : Assurance

L'organisation a souscrit auprès de la compagnie MAIF un contrat couvrant sa responsabilité civile, mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 11 : Droit à l'image et données personnelles

Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication, ainsi qu'à utiliser ses coordonnées postales et/ou électroniques.

Article 12 : Annulation de course

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.











